

Motion d'opposition aux « Chaires de professeurs juniors »

adoptée par le Conseil de la Faculté Jean Monnet de Droit, Économie, Gestion
de l'Université Paris-Saclay

Les membres du Conseil de la Faculté Jean Monnet de Droit, Économie, Gestion de l'Université Paris-Saclay expriment, par cette motion, leur opposition à l'utilisation des contrats dits de « Chaires de professeurs juniors » par la Faculté. Les membres du Conseil :

- contestent l'utilité de ce type de recrutement dans la mesure où les voies classiques d'admission à la maîtrise de conférences et au professorat demeurent extrêmement attractives ; le sous-encadrement de nos facultés, qui a pour conséquence des services souvent beaucoup trop chargés, devrait trouver urgemment remède dans la création de postes classiques ;
- alertent sur le risque que font courir les contrats de « Chaires de professeurs juniors » en termes de qualité du service public, les mérites des « professeurs juniors » n'ayant pas nécessairement été validés par l'instance nationale désintéressée que constitue le Conseil national des Universités ;
- s'inquiètent des incidences de ces contrats sur la liberté académique, dans la mesure où l'accession au « professorat junior » se fera par cooptation et placera le « recruté » dans une situation précaire pendant plusieurs années ;
- s'émeuvent de la profonde inégalité que de tels recrutements entraîneraient : inégalité en matière d'accession aux corps et inégalités en matière de service, les maîtres de conférences et les professeurs ayant à assurer un service plus important pour un traitement parfois inférieur aux salaires des futurs contractuels ;
- signalent les inconvénients qu'engendreront les contrats de « Chaires de professeurs juniors » au sein des laboratoires de recherche et soulignent le risque d'implosion des collectifs de travail.
- sont profondément hostiles à la mise en péril du statut des universitaires que porte le recours à des contrats provisoires ainsi qu'à la dégradation qu'exprime ce recours pour les jeunes chercheurs que nous formons et qui subissent déjà des niveaux de rémunération inacceptables.

Sceaux, le 17 juin 2022